



À : Tous les membres

Date : Le 16 avril 2020

Objet : Les normes sanitaires ne sont pas un enjeu "négociable".

—

Chers membres,

Vous faites actuellement face à de très nombreux défis alors que vous produisez encore certaines émissions jugées prioritaires ou que vous soyez contraints de mettre vos activités « sur pause » en raison du contexte actuel.

L'AQPM déploie beaucoup d'efforts, avec le soutien de plusieurs de ses membres, pour tenter de minimiser l'impact de la pandémie découlant de la COVID-19, que ce soit lié au financement, aux assurances, aux nouvelles clauses contractuelles avec vos clients ou vos partenaires, aux ressources humaines ou matérielles, etc.

Une partie des défis auxquels l'AQPM s'attaque depuis quelques semaines est liée à l'élaboration d'un plan susceptible de permettre, le plus rapidement possible, la reprise des activités de production, et ce, tout en respectant les normes sanitaires actuellement applicables ou susceptibles d'être applicables dans les prochains jours ou les prochaines semaines.

Tel qu'annoncé dans un mémo le 1^{er} avril dernier, avec l'aide d'un comité restreint formé d'une dizaine de producteurs, nous avons entrepris une réflexion visant à :

- 1) Élaborer des normes susceptibles de permettre à un producteur de produire tout en respectant les normes sanitaires, notamment celles relatives à la distanciation sociale. À l'aide de ces normes, l'AQPM souhaite faire des représentations pressantes auprès du gouvernement afin que les activités de production dites « non prioritaires » ne soient plus suspendues;
- 2) Déterminer à quel point le respect de ces normes augmenteront les coûts de production et s'il est requis d'effectuer des changements à nos ententes collectives, le cas échéant.

L'AQPM tient à souligner que le premier élément, c'est-à-dire l'élaboration de normes susceptibles de permettre à un producteur de respecter les normes sanitaires, n'est pas un enjeu « négociable » avec les associations d'artistes ou de techniciens. Ces normes, telles qu'énoncées et interprétées par la santé

publique ou la CNESST, doivent être respectées, point final. L'idéal serait évidemment d'obtenir la publication, par l'Institut national de santé publique du Québec, de lignes directrices propres à notre industrie. Cependant, en l'absence d'une telle publication, l'intervention de la CNESST sera probablement requise pour dégager des règles susceptibles de guider les producteurs.

Pour ces raisons, il n'est ni utile ni efficace que chaque producteur ou même l'AQPM elle-même communique avec les associations d'artistes pour « négocier » des conditions particulières susceptibles de permettre la reprise des productions. Ce ne sont pas les associations qui décident des normes gouvernementales. De toute manière, toutes les associations considèrent qu'elles et leurs membres doivent respecter les normes établies par la santé publique. Aussi, il est certainement peu efficace de tenter de négocier des règles « particulières » (des exceptions) pour une production précise lorsque les règles générales ne sont pas encore connues.

Si vous avez des idées au sujet de ces normes, l'AQPM vous invite à communiquer avec elle afin que les producteurs puissent établir un plan d'action commun. Lorsque la santé publique et/ou la CNESST seront activement impliquées dans notre milieu, elles communiqueront avec toutes les associations directement concernées. Des discussions sont d'ailleurs prévues entre l'AQPM et le gouvernement de Québec pour évaluer la possibilité d'une reprise des activités dans notre secteur. Nous vous tiendrons informés des développements sous peu.

Prenez soin de vous.

L'équipe de l'AQPM

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) |

AQPM